

## **CANDIDATURES PRÉSENTÉES À L'AGA**

### **Extraits du règlement de régie interne**

*6.1 Le Conseil d'administration de la Corporation peut comprendre jusqu'à treize (13) membres.*

*6.2 La composition du Conseil, sauf en cas de force majeure, doit satisfaire les critères suivants :*

*a) au moins sept (7) postes doivent être occupés par des personnes dont le champ de compétences couvre l'éducation, dont deux sont suggérées par la CSQ et deux représentent le mouvement ACTES ;*

*b) au moins cinq (5) postes doivent être occupés par des personnes dont le champ de compétences est complémentaire à celui de l'éducation, par exemple la communication, le milieu des affaires, le développement durable, la philanthropie...*

Au début de l'Assemblée générale annuelle du 14 avril 2025, le Conseil sera composé de :

- Sept personnes dont le champ de compétences couvre l'éducation :
  - Laurier Caron
  - Jean-Pierre Denis
  - Anne Dionne, représentante CSQ.
  - Sonya Fiset, représentante Mouvement ACTES
  - Julie-Catherine Pélissier, représentante CSQ
  - Sylvie Perreault, représentante Mouvement ACTES
  - Benoit Thibodeau
  
- Quatre personnes ayant un champ de compétences complémentaire :
  - Tanya Abelhauser-Gosselin
  - Diane Gaulin
  - Francis Paquette
  - Mélanie St-Pierre



*6.3 Annuellement, le Conseil d'administration dresse une liste de postes à combler et une liste de candidatures. Ces listes sont envoyées aux membres de la Corporation avec l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle.*

Pour 2025-2026, plusieurs postes peuvent être comblés.

- Quatre d'entre eux doivent être comblés par une personne dont le champ de compétences est lié, de près ou de loin, à l'éducation ;
- Cinq doivent être comblés par des personnes ayant un champ de compétences complémentaire.